

## DEMI-PENSION

### Points importants :

- La carte doit être suffisamment chargée pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :
  - Borne de paiement située au pôle administratif au 2<sup>ème</sup> étage où les espèces, les chèques et le paiement CB sont acceptés.  
**ATTENTION : La borne de paiement n'accepte pas les billets de 50 € et prévoir 48 heures à l'avance pour l'encaissement des chèques.**
  - Paiement en ligne, des codes ont été remis à vos enfants le jour de la rentrée, pensez à les leur demander et à les conserver précieusement. Ils seront valables toute leur scolarité au lycée. Si vous ne les avez pas reçus, vos enfants pourront les demander au service Administratif et Financier (intendance).
- Les élèves doivent avoir réservé leur repas. Pour cela des bornes sont accessibles dans le hall d'accueil. Ils ont également la possibilité de le faire sur le site de paiement jusqu'à 3 semaines à l'avance. Attention, l'élève peut réserver sur le site même s'il n'a pas d'argent donc il faut toujours veiller à ce que le compte soit suffisamment approvisionner.

**ATTENTION : tout repas réservé est dû et sera donc débité de son compte même si l'élève ne mange pas. Un repas ne peut pas être annulé le jour même. Une annulation peut se faire, au plus tard, la veille pour le lendemain jusqu'à 23h59.**

La carte de cantine est obligatoire pour manger, un élève l'ayant oublié ne pourra pas déjeuner même s'il a effectué une réservation et son repas sera quand même débité. La seule possibilité pour lui, c'est d'acheter un ticket externe au prix unique de 4,09€ auprès de l'intendance avant 10h40. (Pensez à faire l'appoint)

En cas d'oubli de pré-badgeage, les élèves peuvent venir à l'intendance jusqu'à 12h30 et cela seulement 4 fois dans l'année. Après ils ne pourront plus manger.

A chaque passage à la cantine, leur solde s'affiche sur le distributeur de plateau.

En cas de perte ou de détérioration de la carte, l'élève devra apporter 10 € et une photo à l'intendance afin d'en obtenir une nouvelle. Venir bloquer la carte au service Administratif et financier afin que personne ne puisse utiliser la carte.